

19  
22  
D' Stephen Chauvet

LA

# NORMANDIE ANCESTRALE



A PARIS CHEZ BOIVIN & C<sup>IE</sup> EDITEURS  
ET PARTOUT EN NORMANDIE



**NORMANDIE ANCESTRALE**

8<sup>1</sup> L<sup>28</sup>  
L<sup>L</sup>  
550

COPYRIGHT 1921, BY BOIVIN & C<sup>o</sup>

*Tous droits de traduction, d'adaptation, de reproduction, réservés pour tous pays,  
y compris la Suède et la Norvège.*

*Toutes les figures ne portant pas de mention font partie de la collection  
ethnographique du docteur Stéphane Chauvet.*

**D<sup>r</sup> STÉPHEN CHAUVET**

MEMBRE DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

**LA**  
**NORMANDIE**  
**ANCESTRALE**

**Ethnologie,**  
**Vie, Coutumes, Meubles, Ustensiles,**  
**Costumes, Patois.**



~~727~~

**ANCIENNE LIBRAIRIE FURNE**  
**BOIVIN ET C<sup>ie</sup> ÉDITEURS**  
3 et 5, rue Palatine,  
PARIS (VI<sup>e</sup>).

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION  
1900

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION  
1900

## PRÉFACE

---

« La Normandie n'est ni une province, ni un assemblage de départements, c'est une nation. »

ÉMILE DE LA BEDOLLÈRE.

« Quand ils disent de partout que les nationalités décampent, plantons-nous hardiment, comme des Termes, sur la porte du pays d'où nous sommes et n'en bougeons pas ! »

BARBEY D'AUREVILLY.

« Je ne connais pas de nation qui puisse présenter au monde une histoire plus glorieuse que celle de la Normandie et je n'ai jamais vu de cité d'un aspect plus fier et plus noble que Coutances. »

Lettre de M. Ch. Haskins, célèbre savant de l'Université Harvard (Cambridge, Etats-Unis) à M. Dolbet.

« La Normandie est la province du royaume qui a produit le plus de gens d'esprit et de goût pour les sciences. »

Encyclopédie. Article : *Normandie*.

Les guides de Normandie, quels qu'ils soient, sont consacrés aux villes et aux principaux monuments qu'elles possèdent. Ils ne décrivent pas les caractéristiques ethniques des habitants, leurs coutumes ancestrales, les particularités de leur nourriture, leurs vieux costumes et leurs anciens bijoux, leurs meubles et ustensiles traditionnels et enfin leur patois. Bref, ils ne placent pas l'étranger qui visite la Normandie (le « horzain », comme disent les Normands) dans l'ambiance de cette province; ils ne lui font pas comprendre quelle est l'âme des habitants et du pays, ni en quoi cette région diffère des autres provinces de France. Cette remarque n'est d'ailleurs pas spéciale à la Normandie. Les autres provinces sont placées à la même enseigne. C'était donc là une première raison d'écrire l'étude qui va suivre. Il en est une autre encore plus impérieuse : la Normandie est, malheureusement, une des provinces les plus proches de Paris; elle a eu, d'autre part, le premier chemin de fer : si bien qu'elle est entrée, malheureusement, avant toutes les autres provinces, dans cette ère de civilisation moderne qui unifie tout et qui a tué : les diligences, le cachet des vieilles hostelleries et des anciennes bourgades, les vieux usages, les vieux costumes et, enfin, le vieux patois. La vogue de la Normandie, la création de plages fastueuses, l'automobilisme ont accéléré encore cet effacement du passé joli. Tant et si bien que les vieilles coutumes normandes disparaissent progressivement; les vieux costumes n'existent plus; les vieilles coiffes normandes, si jolies et si seyantes sont abandonnées depuis longtemps déjà par les paysannes qui leur préfèrent, hélas, des chapeaux ridicules dérivés de ceux des grandes villes; les armoires, les horloges, les coffres normands anciens sont raflés dans les « vendues » par les antiquaires ou les excursionnistes. Il en est de même des ustensiles ménagers traditionnels (cannes de cuivre, pichets

d'étain, etc...). Le patois, enfin, combattu dans les écoles, disparaît petit à petit.

Pour éviter que tout ce passé ne tombe dans l'oubli, il m'a donc paru utile de réunir en un volume, dont toute préoccupation littéraire est bannie, tous ces éléments disparates dont l'ensemble faisait la personnalité de la province normande et le cachet et le charme de notre petite patrie.

Ce qui prouve qu'il était grand temps d'établir cette œuvre de documentation, c'est qu'un nombre considérable de Normands ignorent déjà, non seulement la plupart des coutumes normandes, mais encore ne savent même plus le nom de beaucoup d'objets et d'ustensiles du temps passé (quand ils n'en ignorent pas jusqu'à l'existence). Aussi ai-je eu les plus grandes peines à glaner les matériaux nécessaires à ce travail, en apparence fort simple, mais qui résume des recherches et des études poursuivies, sans relâche, depuis plus de quinze ans. Il m'a été nécessaire d'étudier tous les musées de Paris et de Normandie où se trouvaient des meubles, des objets, des costumes relatifs à la Normandie. Pour trouver certains ustensiles, j'ai dû assister à de nombreuses « ventes », visiter un nombre considérable de manoirs et de fermes normands et parcourir, à de multiples reprises, les boutiques de la plupart des antiquaires et des chiffonniers de Normandie. Il m'a été indispensable de lire de nombreux livres et revues, anciens et contemporains, de parcourir de vieux inventaires, de très anciens contrats, et d'étudier les vieilles gravures et lithographies qui pouvaient renfermer des renseignements sur certaines choses de ma province. Et comme des quantités de faits n'ont été l'objet d'aucun travail, j'ai dû, pour obtenir les renseignements dont j'avais besoin, pour retrouver certains noms d'objets et leurs usages, pour recueillir certaines traditions orales, interroger de nombreux vieillards normands.

Pour donner une idée des difficultés que l'on peut avoir pour établir certains chapitres, faute de tous documents, anciens et modernes, qu'il me suffise de signaler, par exemple, celles que j'ai rencontrées quand j'ai eu à écrire le chapitre sur les meubles normands. Il n'existe, en effet, actuellement, aucun travail, de quelque ordre que ce soit, sur le mobilier normand. Or, il est impossible de connaître avec quelque précision, quand on a commencé à fabriquer des bahuts et des coffres normands et quand on a cessé d'en construire; comme il est impossible de trouver un document permettant de savoir de quelle époque à quelle époque on a employé certains styles de coffres ou certains motifs décoratifs. Les mêmes difficultés surgissent pour les armoires, pour les horloges et pour les fontaines. Quand a-t-on commencé à construire des caisses d'horloge de tel ou tel style?... Quand a-t-on commencé à construire les horloges à proprement parler? De quelle date à quelle date a-t-on monté des horloges à cadran d'étain, ou de cuivre, ou d'émail? Interrogez les conservateurs de musées, les antiquaires, les vieux horlogers qui ont eu en mains des centaines d'horloges, ils ne peuvent vous donner aucun renseignement. Un très grand nombre d'horlogers ne connaissent même pas les différents types de cadrans; ils savent encore moins l'ordre chronologique dans lequel ils se sont succédés! car cet ordre n'est noté nulle part et le présent travail est le premier dans lequel il soit approximativement indiqué. Pour y arriver, j'ai dû, faute de tout document (comme pour les coffres, armoires, etc...) étu-

dier un nombre considérable d'horloges afin de trouver quelques dates inscrites sur les cadrans ou sur les caisses et fouiller de vieux inventaires d'églises et de confréries, ou des inventaires après décès, conservés dans de vieilles familles. J'ai pu ainsi réunir presque tous les types d'horloge et indiquer à peu près l'ordre chronologique dans lequel se sont succédés ces divers types. Mais il est impossible de faire plus et de préciser davantage. Une date marquée sur un cadran n'indique pas le moment où le type a commencé à être fabriqué. Elle indique seulement l'époque de la construction de l'horloge elle-même. Et cette date n'indique même pas que le cadran sur lequel on la relève était le cadran du type communément fabriqué à cette époque, car, en raison de l'esprit traditionnaliste et de la routine, les horlogers des petits centres continuaient souvent à construire des horloges à cadran d'étain, par exemple, quand les cadrans de cuivre existaient depuis longtemps déjà. De même, on construisait encore en pleine époque Louis XV des armoires de style Louis XIV. Il n'existe donc, comme je viens de le dire, aucun travail sur le mobilier normand, indiquant les dates extrêmes entre lesquelles les artisans construisaient tel ou tel meuble et pour un meuble en particulier, tel ou tel style de ce meuble. Bien mieux, il n'existe même pas un travail d'ensemble iconographique des divers meubles et des divers types de ces meubles, accompagné d'une description sommaire de ceux-ci. Et même, pour s'en tenir à la première difficulté, comme il n'existe nulle part, dans aucun musée comme chez aucun amateur, une collection d'ensemble de tous ces meubles, on ne peut savoir combien il est difficile d'arriver à trouver un exemplaire absolument authentique et caractéristique (et non modifié par des sculptures de seconde main) des divers types de chacun des meubles normands : coffres, bahuts, armoires, horloges, fontaines, vaisseliers, etc... Si, enfin, on veut trouver un beau spécimen de chaque meuble, les difficultés sont encore plus grandes. Veut-on quelques précisions?... Le musée de Coutances ne possède ni coffre, ni bahut, ni vaisselier, ni horloge anciens, non plus qu'aucun des ustensiles traditionnels d'une vieille ferme normande. Il possède une armoire Louis XIV, mais ni armoire Louis XIII ni armoire Louis XV et Louis XVI. Le musée ethnographique d'Honfleur, créé grâce à l'initiative de M. L. Le Clerc, ne possède aucun coffre à plis serviette, aucun coffre à panneaux ornés de losanges ou de têtes sculptées, aucun coffre d'abbaye représentant des sujets religieux, etc... ; il a une armoire Louis XIII mais n'a pas d'armoire Louis XIV. Enfin, il ne possède pas toute la série des horloges. Je pourrais multiplier les exemples.

Aussi ce travail, encore qu'il résume de longues recherches, doit-il nécessairement comporter quelques oublis et quelques inexactitudes puisqu'il représente la première tentative d'une étude synthétique du mobilier normand. C'est pourquoi je fais appel à tous ceux qui le liront pour qu'ils rectifient les erreurs qu'il peut contenir et me transmettent les précisions qu'ils peuvent connaître sur les divers sujets étudiés dans ce travail.

Un dernier point me reste à signaler. Comme, malgré de grands traits communs, hommes, coutumes et choses présentent des particularités importantes selon les multiples régions de la Normandie, un livre qui tenterait de décrire, pour chacune de ces régions, les diverses matières étudiées dans ce travail, serait un ouvrage considérable. Je



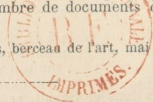
me suis donc limité à l'étude des hommes, des usages, des costumes, des meubles, des ustensiles et du patois de la Basse-Normandie de l'arrondissement de Coutances. Mais ce serait une erreur de croire que ce qui est contenu dans cette étude ne décrit que ce qui concerne cette région. Tout ce qui est relatif aux meubles (coffres, bahuts, armoires, vaisseliers, horloges, fontaines, etc...) est vrai pour tout le mobilier de toute la Basse-Normandie et même, à part quelques points particuliers, de toute la Normandie en général. Tout le chapitre consacré à l'habillement et aux coiffes en général, s'applique également à toute la Normandie; il n'y a de spécial à Coutances et aux environs que la description ou plutôt la représentation des principales formes de coiffes. Il suffirait de représenter les coiffes des autres régions pour que ce chapitre soit valable pour toute la Normandie. Les ustensiles ménagers qui sont étudiés sont ceux qui étaient et sont encore employés dans toute la Basse-Normandie. La plupart des usages et des coutumes et les généralités sur les foires et sur la nourriture sont communs à toutes les régions de Basse-Normandie et même à presque toute la Normandie. Toutes les généralités sur le croisement des Northmans avec les populations autochtones habitant le territoire de la Neustrie (future Normandie) ne sont pas spéciales aux environs de Coutances ni même à la Basse-Normandie. Elles concernent aussi la Normandie tout entière. Il en est de même des grands traits du caractère des Normands.

Si bien qu'à propos de la Basse-Normandie des environs de Coutances, ce travail renferme, en réalité, une étude des hommes, de la vie et des choses de toute la Basse-Normandie et que beaucoup de documents sont même vrais pour la Haute-Normandie. Ce qui est spécial à la Basse-Normandie des environs de Coutances, ce sont quelques particularités sur les caractères ethniques somatiques des habitants, sur certaines coutumes, sur certains détails de l'habillement et sur les formes de coiffes spéciales à cette région, et enfin sur certains objets mobiliers (les fontaines de terre n'étant pas les mêmes, par exemple, que celles de la vallée d'Auge ou celles de Rouen; le vaisselier n'ayant pas tout à fait la même forme qu'aux environs de Lisieux ou d'Honfleur, etc...).

Le chapitre consacré au patois, enfin, encore qu'il décrive les grands traits du patois normand et qu'il donne une idée générale de ce qu'est cet idiome, est évidemment, lui aussi, spécial à l'arrondissement de Coutances. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que dans un même département, voire même dans un même arrondissement, le patois présente, selon les régions, un certain nombre de variantes.

Et puisque ces remarques sur le patois terminent cette longue préface, je tiens à remercier ici MM. Louis Beuve et Ch. Leboullanger, et M<sup>me</sup> Enault qui m'ont si gracieusement autorisé à reproduire quelques spécimens savoureux de la littérature patoisante du Bas-Cotentin. Je remercie également, mon ami M. Pascaud, qui a photographié si remarquablement un certain nombre de documents qui illustrent ce travail.

Aux Eyzies, bercéan de l'art, mai 1920.



# LES CARACTÉRISTIQUES ETHNIQUES ET PSYCHIQUES DES NORMANDS (de Basse-Normandie).

---

*Introduction à l'étude de la race normande.*

C'est une profonde erreur que de croire que le mélange des Normands et des Celtes a procréé une nouvelle race possédant des caractères physiques et psychiques différents de ceux des souches originelles et provenant de l'alliage, dans une certaine proportion, des caractères appartenant à l'une et l'autre race. Lorsque l'on croise des êtres de races différentes, on n'obtient jamais une « régénération de sang » comme l'on croit communément et encore moins « une race nouvelle ». Les êtres issus de semblables unions évoluent fatalement vers l'une ou l'autre des deux solutions suivantes :

1° Ou bien, dès la première génération, ou au bout d'un temps un peu plus long, la race s'éteint sans enfants. En attendant cette disparition, les procréés ne constituent pas une race nouvelle, ayant des caractères spéciaux résultant de modifications heureuses des caractères physiques et psychiques des premiers procréateurs. Ce sont, au contraire, des êtres ayant certaines tendances empruntées à l'une des races et d'autres tendances, inconciliables avec les premières, empruntées à l'autre race. Donc, loin d'être meilleurs que

chacun des procréateurs pris isolément, loin d'avoir un défaut de l'un tempéré par une qualité opposée de l'autre, ces êtres, parfois bien constitués au point de vue physique, possèdent, au contraire, au point de vue psychique, une curieuse et néfaste juxtaposition de facultés et d'instincts empruntés à l'un et l'autre des premiers procréateurs. Si bien que, selon les circonstances, leur inconscient sera entraîné tantôt par les instincts de l'un des ascendants, tantôt par ceux de l'autre et que, même dans des circonstances identiques, à quelque temps d'intervalle, ils pourront agir de façons toutes différentes, parce que les lois encore mystérieuses de l'hérédité les feront obéir tantôt aux instincts de l'un, tantôt à ceux de l'autre des premiers procréateurs (ou même des ascendants de ceux-ci). Il en résulte une instabilité du caractère (au sens psychopathologique du mot) une instabilité du sens moral, un déséquilibre (au sens physiologique du terme) des facultés intellectuelles et morales, qui font de ces êtres des instables, incapables de se fixer dans une profession, des « originaux », des indécis, des êtres alternativement surexcités ou déprimés et des tarés moraux (1), pouvant même devenir des délinquants. Ces

(1) On pourra m'objecter que les croisements de race ont engendré quelques êtres de valeur qui se sont fait un nom dans les sciences ou dans les arts (plus généralement dans ceux-ci). Je puis faire remarquer, à mon tour, que j'envisage la règle générale et que quelques exceptions n'en infirment pas les conclusions. Si je dis qu'il est dangereux pour des êtres humains de tomber du quatrième étage, on pourra m'objecter également que quelques hommes sont tombés de cette hauteur et s'en sont tirés sains et saufs. La règle générale n'en a pas moins de valeur. Il est à noter d'ailleurs que les très rares exceptions que l'on peut citer en faveur du croisement des races infirment d'autant moins l'opinion que je soutiens que, pour qui connaît l'histoire intime de ces hommes de valeur, il est avéré qu'à côté des facultés qui les ont mis en vedette, ils étaient précisément déséquilibrés pour d'autres facultés, ou qu'ils ont procréé des êtres tarés. Les lecteurs que cette importante question intéresse, consulteront avec profit la thèse

êtres sont donc, en général, des inutiles pour la société, lorsqu'ils ne sont pas nocifs, et font le malheur de leurs parents. Ainsi, à voir les choses de haut, n'est-il pas mauvais que leur race, qui n'en est pas une [car ce sont, si j'ose m'exprimer ainsi, des « mulâtres » du cerveau (quand ils ne le sont pas somatiquement)] s'éteigne rapidement, faute de



Fig. 1. — Normands sur un des *drakkars* qui les ont amenés en Normandie, au IX<sup>e</sup> siècle sous la conduite de Brier (dit Côte de fer) et du célèbre Hastings (4). (Fragment de la tapisserie de la reine Mathilde, à Bayeux.)

descendance ou qu'elle subisse la deuxième évolution qu'il me reste à exposer rapidement.

2<sup>o</sup> La seconde évolution possible pour des êtres procréés par des individus de races différentes a été reproduite, expérimentalement, chez les végétaux, par Mendel. Il résulte

du D<sup>r</sup> SÉRIOT sur « Le rôle néfaste du croisement des races sur la formation du caractère ».

(Thèse de doctorat en médecine. Paris, 1919.)

(1) Pour l'historique de leurs invasions successives dans les environs de Coutances, consulter : *Coutances et ses environs*. Guide historique, descriptif et illustré, par Stephen CHAUVET. — Champion, éditeur, Paris, 1921.

de ces travaux, que l'on trouvera exposés dans le livre du D<sup>r</sup> Sériot (et qui sont vérifiés en biologie humaine), que deux êtres de races différentes ne peuvent pas engendrer une souche nouvelle. Fatalement [quand il n'y a pas extinction de descendance, comme il vient d'être dit], les descendants au bout d'un certain nombre de générations, reprennent entièrement tous les caractères physiques et psychiques de l'un ou l'autre des premiers procréateurs. C'est le processus de regressivité.

Il était nécessaire d'exposer ces généralités avant d'aborder les considérations sur les caractéristiques physiques et psychiques des Normands. Il est dès lors facile de comprendre que le mélange des Normands et des Celtes n'a pas engendré une race nouvelle, et qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas une race normande à proprement parler [englobant tous les individus qui, depuis des siècles, habitent en Normandie] et résultant d'unions entre les Normands et Normandes (au sens topographique du mot). Il y a, en Normandie, du fait des deux processus : d'extinction et de regressivité, ci-dessus signalés [et qui ont évolué au cours des siècles derniers], des descendants de Celtes, d'une part et des descendants de Northmans d'autre part. Ces derniers seuls doivent nous préoccuper au point de vue ethnique. Il est bien évident, d'ailleurs, à cet égard, que c'est surtout loin des villes et loin des chemins de fer que l'on a le plus de chance de rencontrer le type pur des descendants de Northmans. Cet éloignement, en évitant, en effet, d'autres croisements de races au cours des siècles passés, a permis aux habitants de ces régions de remonter à leurs types primitifs et, entre autres, au type Northman. A cet égard, le Cotentin, en raison de son éloignement de Paris et de son isolement d'avec d'autres départements voisins (puisqu'il est

entouré d'eau de trois côtés) présente un nombre beaucoup plus grand d'individus issus de race pure, que tous les autres départements normands.

*Les Normands.*

Les Normands purs de Basse-Normandie sont de grande taille ; ils ont des yeux bleus, des cheveux blonds, ou roux ou châains très clair et la barbe assez rare. Cette dernière particularité adjointe à cette autre que leurs traits sont réguliers et harmonieux, est peut-être une des raisons pour lesquelles, jusqu'il y a quelques années, ils avaient le visage rasé et ne gardaient guère un peu de barbe qu'au devant des oreilles. Les femmes normandes sont robustes et souvent de jolie carnation. Par contre, il n'est pas rare d'en rencontrer beaucoup de jeunes avec des dents fort abimées. Il est possible que celles-ci soient altérées par l'acide malique contenu dans le cidre. Les grossesses, d'autre part, en déminéralisant l'organisme, favorisent l'action corrosive de cet acide.

Les principaux traits du caractère des vrais Normands sont les suivants : Ce sont des hommes de réalisation, fortement trempés, braves (1), fins et rusés, profondément indé-

(1) a) « Le Normand, dont tous les historiens s'accordent à célébrer les exploits, est terrible dans une querelle de cabaret comme sur un champ de bataille ... » que son sang soit fouetté par les vapeurs alcooliques ou que sa bravoure soit éperonnée par le bruit du canon, dans une lutte corps à corps comme dans la mêlée, pour sa défense personnelle comme pour celle de sa patrie, il est d'une intrépidité tenace et ne recule jamais. »

(Émile DE LA BÉDOLLIÈRE, *Les Français de Province.*)

b) La bravoure proverbiale des Normands n'a pas dégénéré depuis les temps reculés où ils étaient la terreur des peuples qu'ils combattaient. Le

pendants, pourvus d'un solide bon sens (1), tenaces dans l'effort et aimant l'ordre et la règle. Laborieux et économes, ils n'aiment pas conter leurs affaires à ceux qu'elles ne regardent pas, ce qui est, d'ailleurs, une forme de la discrétion et de la modestie naturelles aux individualités puissantes. En présence d'un inconnu, d'un « horzain », ils ne cherchent pas à prendre contact avec lui, à tout prix, sous n'importe quel prétexte, comme le font tant de gens, par besoin de causer, d'être familier, d'apprendre ce qu'est le nouveau venu et, « vice versa », de l'épater avec ce qu'on est ou ce que l'on sait. Le Normand ne dit rien; il observe et se tient sur la défensive. Doit-il parler, il reste circonspect. On l'accuse de ne dire ni oui ni non. C'est un reproche absolument faux. Ceux qui le formulent, ou bien répètent niaisement un lieu commun sans se donner la peine de le vérifier, ou bien sont de piètres observateurs. La vérité est, comme le dit Albert Petit, que « le Normand n'a pas le mensonge facile et ingénu des races ensoleillées, mais tourne sept fois sa langue avant de dire le fond de sa pensée ». Ce n'est pas le manque de franchise qui le fait agir ainsi, mais il n'aime pas parler pour ne rien dire : donc, il réfléchit; d'autre part, il n'aime pas se dédire : donc, il attend avant de s'engager; il n'aime pas enfin rouler

maréchal Foch qui vit à l'œuvre, pendant la guerre de 1914-1918, les régiments normands, s'est plu à dire, un jour, à un de nos ministres, normand lui-même : « Quand je savais que dans un endroit critique il y avait un régiment normand, j'étais tranquille. »

(*Bulletin des Normands de Paris*, juillet 1920.)

(1) « La Normandie est une grande famille dont les enfants possèdent en commun le bon sens, l'intelligence, la ténacité, le courage, qu'ils tiennent de la race; mais ils n'ont ni la même taille, ni la même figure, ni le même caractère. L'aîné, qui habite dans le Cotentin septentrional, la maison paternelle, est le digne héritier de ces hommes du Nord qui cheminaient gaie-

les gens, mais il déteste être roulé : donc, il se méfie. Ces raisons lui dictent son calme et sa prudence et retardent le moment où il donne définitivement sa pensée et sa parole. Et d'ailleurs, qu'il ne s'agisse pas d'affaires ou qu'il n'y ait pas lieu de se méfier de l'inconnu qui se présente à lui, il n'est pas d'homme plus hospitalier que le Normand.

Des dictons prêtent encore aux Normands d'avoir « les mains crochues » et « d'aimer les procès ». Ces deux constatations sont également fausses. Le Normand n'a pas les mains crochues en ce sens qu'il ne prend pas aux autres ce qui leur appartient, mais il tient farouchement à ce qu'on lui laisse ce qui lui est dû, ou à garder ce qu'il a acquis par son travail et sa volonté. Pour ce qui est du goût des procès, il y a lieu de distinguer. Assurément le Normand, en général, aussi bien de Coutances et des environs, que de tout le Cotentin et des autres départements, passe, depuis des siècles pour aimer la chicane et les procès. Mais, encore une fois, ce Normand qui a l'esprit processif (ce qui d'ailleurs n'est pas une tare, car il est bon de savoir se défendre avec la loi depuis qu'on ne peut plus le faire avec son épée),

ment « sur la route des Cygnes » (1) et qui chantaient quand l'orage n'avait pas brisé leurs frêles navires : « La force de la tempête aide le bras de nos rameurs; l'ouragan est à notre service; il nous jette où nous voulons aller. » Il est grand, fort, brave, téméraire, comme ses ancêtres. Le second qui est de taille moyenne, habite Rouen...

JOANNE, *La Normandie*.

X (1) C'est en suivant la route des Cygnes, que les Northmans abordèrent aux Feroë (en 725), puis en Islande, au Groënland, à Terre-Neuve, au Labrador, au Vinland (Massachusetts et Rhode-Island), etc. — Bref, ils découvrirent l'Amérique, au x<sup>e</sup> siècle, bien avant Christophe Colomb. Il est à noter d'ailleurs qu'en 1477 le malin Génois fit des croisières en Islande et au Groënland pour se documenter sur les explorations normandes et qu'en 1492 lors de la célèbre traversée, le vaisseau de Colomb était précédé d'une caravelle commandée par Alphonse Pinçon, transfuge de la flotte qu'en 1488, Jean Cousin, d'Honfleur, avait conduite au Brésil.



n'est pas le vrai Normand. C'est l'habitant de Normandie, descendant des Neustriens. Cette distinction a été fort bien exposée par Émile de la Bédollière. Lorsque les Romains s'installèrent en Gaule, ils furent des dominateurs inflexibles devant lesquels les Neustriens courbèrent la tête. Lorsqu'au contraire, les Northmans acquirent le duché de Normandie, ils ne furent pas tyranniques. Ils laissèrent aux  
 x Neustriens une grande partie de leurs terres. Ceux-ci, qui n'étaient pas assez forts pour les chasser, les détestèrent sournoisement et tâchèrent de récupérer par la tricherie et la procédure ce qu'ils ne pouvaient reprendre par la force. Dès 1160, dans son *roman de Rou*, Robert Wace (1) constatait ce fait : « Les fourberies de France ne sont pas à cacher. Les Français cherchèrent toujours à déshériter les Northmans et toujours ils s'efforcèrent de les vaincre et de les tourmenter; quand ils ne peuvent parvenir par force, ils ont coutume d'employer la tricherie. Les Français qu'on vantait tant, sont dégénérés, ils sont faux et perfides et nul ne doit s'y fier. » L'occupation anglaise qui dura trente années, augmenta ce côté du caractère des autochtones.

Un dernier fait mérite d'être souligné. Le Bas-Cotentin, comme le reste de la Normandie, est un « pays où l'on parle bien, mais où l'on se méfie des beaux parleurs » (Albert Petit). De là vient que la Normandie qui est « la province du royaume qui a produit le plus de gens d'esprit et de goût pour les sciences » (2) et qui a fourni à la France tant de navigateurs, d'explorateurs et de conquérants hardis, ne lui a donné que peu d'hommes politiques. En cette époque, plus qu'en toute autre, ce fait est particulièrement regret-

(1) Robert Wace raconte au XII<sup>e</sup> siècle dans le *Roman de Rou* l'histoire des ducs de Normandie jusqu'à Guillaume le Conquérant.

(2) Encyclopédie; article : *Normandie*.

table, car le gouvernement français aurait plus besoin de Normands sagaces et résolus, parlant peu, mais voulant et agissant beaucoup, que de talentueux rhéteurs.

*Coutumes anciennes.*

**Fiançailles.** — Deux jeunes gens qui s'étaient rencontrés aux foires ou aux assemblées et, plus simplement, certains soirs, alors qu'ils revenaient, elle de traire et lui de conduire les chevaux dans la pièce où ils devaient passer la nuit, et puis qui s'étaient tus en se voyant, et qui enfin s'étaient avoué, naïvement, qu'ils s'aimaient, décidaient un soir, dans la nuit lourde d'aromes des prés et des bois, de faire faire la demande selon les rites traditionnels.

Le négociateur ou la négociatrice était, généralement, un vieux journalier et une vieille femme qu'on surnommait le *badochet* ou la *badochette* ou le *brouetteur* et la *brouetteuse* ou le *hardouin* et la *hardouine*. Ils s'entremettaient pour faire la demande en mariage et dire un mot des conventions.

Si la demande était agréée, les parents de la jeune fille offraient un plantureux repas d'où les invités partaient souvent après avoir reçu un « bon coup de branche du pommier » qui les incitait à hurler, en rentrant péniblement chez eux, par les vaux et les chemins creux, de vieilles mélopées ancestrales. A dater de ce jour et pendant de longs mois, les promis *se hantaient*. Ils ébauchaient des projets d'avenir; ils commandaient leur armoire et complétaient leurs trousseaux. Puis arrivait le jour des *accordailles* où l'on dressait le contrat et où ils *s'embureauaient* à la mairie.

**Mariage (1).** — « Le mariage civil est accompli sans bruit,

(1) Mariage (Émile DE LA BÉDOLLIÈRE). Mœurs vers 1850, environ.

comme une formalité qui n'engage point, et les noces ne commencent que la veille du mariage à l'église, le seul regardé comme légitime. Le matin, les parents de la future montent dans une charrette trainée par des chevaux ou des bœufs et, accompagnés d'un *ménétrier* qui *sonne* du violon, vont chercher le trousseau chez la belle-mère pour le transférer chez le *bruman* (fiancé; de *bru*, et de *man*, homme). Une énorme armoire sculptée est bientôt chargée sur la voiture, au-devant de laquelle la sœur ou simplement la couturière de la mariée s'assied sur des oreillers destinés au lit nuptial, tenant sur ses genoux un rouet et une quenouille, symboles des occupations domestiques (fig. 2). Chemin faisant, la couturière distribue des paquets d'épingles aux jeunes filles qu'elle rencontre.

Assez fréquemment, la noce va à cheval à l'église, les femmes assises sur la croupe, en arrière du « maître » (fig. 3). Les deux époux se placent au milieu de l'église, sous un crucifix pendu à la voûte, y reçoivent la bénédiction nuptiale, entendent l'évangile au maître-autel et font une station à l'autel de la Vierge pour y déposer leurs cierges. On sort de l'église au bruit des coups de fusils et des pétards; le convié le plus alerte présente la main à la mariée, la fait danser un moment et en reçoit un ruban; un second ruban est la récompense de celui qui la remet en selle.

Dans les préparatifs du mariage, le transport du trousseau de la future mariée signalé ci-dessus, constituait à lui seul une cérémonie qui se déroulait selon des rites charmants. L. Beuve a recueilli, à Vesly, de la bouche d'une vénérable octogénaire le récit de cet événement, car c'en était un dans un bourg et on en « jasait » longtemps encore après les noces. Ce récit figure dans le numéro

## TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉFACE . . . . .	v
LA NORMANDIE ANCESTRALE (DESCRIPTION).	
Les caractéristiques ethniques et psychiques des Normands . . . . .	1
Coutumes anciennes . . . . .	8
L'aspect de la ferme normande . . . . .	25
Les meubles et objets mobiliers normands . . . . .	36
La nourriture traditionnelle des Normands . . . . .	124
Le costume et les bijoux des Normands . . . . .	138
Le Patois normand.	
PROSE : La Calipette, de Fr. Enault . . . . .	153
POÉSIE : La Déclaration, de Ch. Leboulanger . . . . .	159
La Vendue, de Louis Beuve . . . . .	162
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	171



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

